

LE SÉNAT

Le mercredi 6 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Léopold Langlois dépose les documents suivants:

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Leaf Rapids, au Manitoba, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport concernant l'application de la loi sur les subventions au développement régional pour le mois de décembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la loi sur les départements et ministres d'État, partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Flynn: Honorables sénateurs, je me permets de demander au leader suppléant du gouvernement au Sénat si nous devons réellement siéger en l'absence du leader du gouvernement.

L'honorable M. Langlois: Honorables sénateurs, c'est la première fois que mon honorable ami réclame la présence active du leader du gouvernement pour participer aux délibérations de notre assemblée. C'est là à mon avis un bon geste de sa part.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend l'étude, interrompue hier, du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session, et de la motion du sénateur Robichaud, appuyé par le sénateur Perrault, tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours.

[Français]

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, mes premiers mots, en prenant part à ce débat, seront des mots de félicitations chaleureuses d'abord à votre égard, madame le Président, pour la façon splendide avec laquelle vous présidez à nos débats, et, également, pour l'honneur que vous êtes responsable de faire rejaillir sur notre Chambre. Réellement, vous êtes un idéal à copier par tous les sénateurs qui appartiennent à cette auguste Assemblée.

Je désire également féliciter le chef de l'opposition de sa participation au débat; comme l'a fait mon chef hier, je lui dirai qu'il a réussi à nous persuader d'une seule chose, c'est-à-dire qu'il est contre le gouvernement au pouvoir. Il a bien réussi.

Je féliciterai également mon chef, qui ne voudrait pas qu'on lui fasse des éloges, parce que sa performance ne fait que se continuer d'une façon magistrale, mais, tout de même, le discours qu'il nous a servi hier soir en est un des meilleurs de sa carrière.

Je félicite également, et de façon chaleureuse, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les sénateurs Louis Robichaud et Raymond Perrault. Ils se sont tous deux acquittés de leur tâche respective d'une admirable façon, et ils ont traité des problèmes de l'heure avec une largeur de vue qui les grandit dans l'estime de tous et chacun des membres de cette Chambre.

Quoique je n'espère pas atteindre les sommets d'éloquence de notre collègue, le sénateur Robichaud, je me réjouis du fait que les vues qu'il a exprimées sur le rôle du Sénat, et sur les problèmes linguistiques et culturels de la nation canadienne rencontrent totalement les miennes, déjà exprimées tant en cette Chambre que dans l'autre.

En effet, à l'occasion de ma participation au récent débat sur la réforme du Sénat, au cours de la dernière session, j'ai souligné avec une certaine emphase son rôle comme protecteur et gardien des intérêts régionaux et provinciaux, allant même jusqu'à suggérer une meilleure représentation des diverses régions, et des divers groupes ethniques composant la mosaïque de la nation canadienne.

Je suis surtout en parfait accord avec l'énoncé de l'honorable sénateur Robichaud sur le bilinguisme qui est en voie de s'implanter au Canada, comme conséquence de la législation adoptée tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale, pour en faciliter l'expansion rapide et complète. Comme lui également, je dénonce et répudie avec vigueur toutes tentatives d'implantation de l'unilinguisme, français ou anglais, en quelque partie du pays que ce soit. J'ai également horreur des expressions «souveraineté culturelle» et «francisation massive» que l'on retrouve, malheureusement trop souvent, dans les énoncés de certains hommes politiques de ma province, en traitant de la législation future, relativement aux problèmes linguistiques du Québec.

En tout premier lieu, je n'ai aucune foi dans tout projet visant à imposer une langue ou l'autre à quelque groupe ethnique que ce soit au Canada. À mon sens, il serait absolument inhumain de brimer de quelque façon que ce soit le droit naturel des parents de choisir librement la langue d'éducation de leurs enfants.

Je suis, en outre, convaincu qu'une telle façon d'agir serait nuisible à l'épanouissement de la langue française au pays, tant au Québec qu'ailleurs. Pour résumer ma pensée, j'ajoute que j'ai horreur des solutions globales apportées comme remède à la solution de problèmes aussi complexes que ceux afférents aux domaines de l'éducation, de la langue et de la culture. Je crois fermement que toutes